

LONGUÉ-JUMELLES

Varencière



alter
anjou loire territoire

VOTRE TERRAIN À BÂTIR



Libre de constructeur



De 209 à 610 m²



À partir de 19 855 € TTC



© Hive and co

ACCESSIBLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Proche d'un pôle commercial et d'activité, ce futur quartier d'habitation bénéficie d'un emplacement privilégié et d'une desserte facilitée. Au sein d'une commune dynamique dotée de très nombreux services, bénéficiez de nombreux terrains disponibles. Longué-Jumelles, surnommée la « Venise verte », vous offre le charme de son beau patrimoine : de l'Eglise aux lavoirs entourés de la rivière du Lathan...

À PROXIMITÉ :



commerces, écoles, pistes cyclables, parc...



POSITION DU QUARTIER



SAUMUR
VAL DE LOIRE



Accès au quartier
depuis la RD 53



Autoroute à 2 min

Centre-ville en mobilités douces :



7 min



18 min



© Air Papillon



* PSLA : programmes de 10 logements en location-accession / Jaxed

LOT	€	m²	LOT	€	m²	LOT	€	m²
1	34 960 €	368 m²	13	31 730 €	334 m²	25	31 635 €	333 m²
2	35 055 €	369 m²	14	40 090 €	422 m²	26	24 130 €	254 m²
3	35 340 €	372 m²	15	53 865 €	567 m²	27	46 455 €	489 m²
4	OPTION	421 m²	16	39 235 €	413 m²	28	34 390 €	362 m²
5	55 955 €	589 m²	17	47 595 €	501 m²	29	32 205 €	339 m²
6	43 985 €	463 m²	18	49 210 €	518 m²	30	31 635 €	333 m²
7	OPTION	405 m²	19	33 630 €	354 m²	31	OPTION	265 m²
8	30 400 €	320 m²	20	29 735 €	313 m²	32	29 355 €	309 m²
9	OPTION	241 m²	21	28 500 €	300 m²	33	24 700 €	260 m²
10	29 735 €	313 m²	22	36 385 €	383 m²	34	24 700 €	260 m²
11	57 950 €	610 m²	23	34 865 €	367 m²	35	26 220 €	276 m²
12	35 245 €	371 m²	24	19 855 €	209 m²			

MIS À JOUR LE 3/09/2025

Visualisez
les parcelles
disponibles



CONTACTEZ-NOUS

02 41 40 04 12

saumur@anjouloireterritoire.fr

www.anjouloireterritoire.fr



**COMPRIS
DANS LE PRIX DU TERRAIN**

- Le visa de l'urbaniste
- Le lot équipé avec ses branchements en limite de propriété (eau potable, eaux usées, électricité, téléphone, internet)
- Le premier bornage



**À RAJOUTER
AU PRIX DU TERRAIN**

- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison
- Les frais d'acte notarié
- Les taxes d'urbanisme**

** Le quartier est exonéré de la part communale de la taxe d'aménagement